

A substituer à l'ancien

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-229 du 6 Juin 1985

portant nomination des Membres et du
Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale de Gestion
Immobilière.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 84-479 du 17 décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Équipement et des Transports, (M.E.T),
- VU la loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'État, les Offices, les Sociétés d'État, les Sociétés d'Économie Mixte et celles dans lesquelles l'État a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU le décret N° 84-375 du 8 Octobre 1984 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Gestion Immobilière,
- VU les directives N° 013-C/PCC du 7 janvier 1985.

SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, du Ministre des Finances et de l'Économie, du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et du Ministre de l'Équipement et des Transports,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 8 Mai 1985,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Gestion Immobilière, les personnes ci-après désignées :

Joseph AKPON, représentant du Ministère de l'Équipement et des Transports ;

Barthélémy HONVOH, représentant du Ministère du Plan, et de la Statistique ;

Mouyinou SANI AGATHA et Dieudonné SEKLOKA, représentants du Ministère des Finances et de l'Économie ;

.../...

Wilfrid HOUËSSOU, représentant du Ministère du Travail et des Affaires Sociales ;

Romain AHOLOU, représentant du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Roger CAKPO et Raouf KOLADE, représentants du Comité de Défense de la Révolution de la Société Nationale de Gestion Immobilière ;

Obed TODOME, Vincent HOUNTEYESSO et Jérôme AWËSSOU, représentants du Syndicat de la Société Nationale de Gestion Immobilière ;

Benoît BOSSOU, représentant de la Société Nationale de Cartographie

Théodore AHOUANSOU, représentant de la Société Nationale de Construction et de Travaux Publics.

Article 2.- Le Camarade Joseph AKPONA est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Gestion Immobilière.

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 6 Juin 1985

Part. le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Didier DASSI

Le Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme,

Hosptée ANTONIO

Le Ministre de l'Équipement
et des Transports,

Soulé DANKORO

g Girigissou GADO

Ampliations : PR 8 SA/CC 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 MFE 4 AUTRES
MINISTERES 14 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 3 ICE ET SES SECTIONS 4 CCIB 4
DTC-gde CHANC.-ONEPI 3 JORPB 1 BCP 2 UNB-FASJEP-BN 8 CEAP 6 INTERES-
SES 13.-